



## A l'initiative du Panathlon Wallonie-Bruxelles

**R**éunis ce vendredi 31 mars 2017, à la Salle des Congrès de la Maison des Parlementaires, les représentants des cultes pratiqués en Belgique, de la laïcité, des mouvements Olympique et sportif, Paralympique, Special Olympics belges et Panathlonien reconnaissent à l'occasion du colloque « **le sport, l'esprit de l'humanité** », cette

# Déclaration

- Partant du précepte que le sport est un vecteur d'épanouissement individuel dans la société ; qu'il participe au développement du corps et de l'esprit, qu'il favorise l'ouverture, le mélange et les relations sociales entre individus ;
- Sachant que chaque être humain est complexe et multiple, riche de toutes ses expériences de vie, de ses convictions philosophiques, de ses traditions et engagements particuliers ou collectifs/collégiaux ;
- Considérant que chaque individu qui pratique une activité physique ou sportive adhère aux valeurs et prescrits qui régissent la dite pratique, qu'elle soit pratiquée comme loisir, en phase de préparation à une exhibition ou une compétition sportive ;
- Considérant que ces valeurs sont notamment celles de fair play, de camaraderie, d'esprit d'équipe, de goût à l'effort, de solidarité, de respect des adversaires, des arbitres et officiels, des coaches, des entraîneurs, des éducateurs et des supporters, etc.;
- Considérant que tout excès dans la pratique et l'organisation du sport doit être banni (dopage, pari, etc.) ;
- Précisant qu'est assimilé au « pratiquant du sport et de l'activité physique » tout individu impliqué dans l'encadrement et la gestion du sport, tels les mères et pères, entraîneurs, coaches, animateurs, éducateurs, moniteurs, dirigeants, supporters, médecins, soigneurs, physiothérapeutes, etc. ;
- Prenant en compte que le « pratiquant du sport et de l'activité physique » reconnaît librement les règlements édictés et acceptés par les communautés de sportifs lesquels respectent et complètent des règles supérieures que sont les traités, directives, lois, décrets, ordonnances, etc., régissant les relations entre les citoyens ;
- Acceptant comme un fait largement démontré que le sport et l'activité physique pratiqués en société peuvent se pratiquer dans des lieux multiples que sont les stades, les terrains de quartier, les piscines, les vélodromes, les complexes multisports et tous les locaux faisant partie intégrante de « l'environnement de la pratique sportive » tels que vestiaires, lieux de rassemblement, cafétéria ou lieux de rencontre au sein du « complexe sportif » ;
- Sachant que ces lieux de sport peuvent prendre d'autres formes permanentes ou temporaires (telles que aires de sport de proximité, parcours balisés, épreuves itinérantes, parcours de marathon, triathlon, duathlon, liste non exhaustive) et que ces « lieux de sport » sont complétés de leurs infrastructures spécifiques pour l'accueil des pratiquants ;
- Acceptant que la très grande majorité des lieux de sport ou d'activité physique se trouvent dans l'espace public (voire même qu'ils appartiennent aux collectivités publiques), et sont par définition ouvert à tous ;

**Pour l'ensemble de ces motifs alors que chaque pratiquant est riche de ses valeurs propres, philosophies de vie ou d'appartenance, lorsqu'il participe aux activités objet de la présente déclaration, il/ elle accepte dès qu'il franchit les portes ou entre dans l'espace « sport », sans aucune exception, à faire sienne pendant l'exercice de sa pratique de se conformer aux règles du sport, au sens le plus large, sans mettre en exergue ses convictions philosophiques, de façon ostentatoire et intolérante, de quelque manière que ce soit.**

En adhérant à ce texte, les représentants

- Des Special Olympics Belgium ;
- Du Comité Olympique et Interfédéral Belge ;
- De l'Association Interfédérale du Sport Francophone ;
- Du Comité Paralympique Belge ;
- De la « Ligue belge de l'éducation physique » ;
- De la Conférence Episcopale de Belgique ;
- Du Conseil du Culte Protestant Evangélique ;
- Du Consistoire Central Israélite de Belgique ;
- Du Comité Central du Culte Anglican en Belgique ;
- De l'Eglise Orthodoxe en Belgique ;
- Du Centre d'Action Laïque ;
- De l'Union Bouddhique Belge ;
- De l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;

s'engagent à le propager en le commentant auprès de leurs communautés respectives pour que le sport et l'activité sportive même de loisir, développe de façon forte, le « vivre et sporter ensemble » et ses valeurs qui sont valeurs universelles.

**Zehra Sayin**  
Co-CEO-Special Olympics Belgium

**Thierry Zintz**  
Vice-Président  
Comité Olympique et Interfédéral Belge

**André Stein**  
Président de l'Association  
Interfédérale du sport francophone

**Anne d'Iteren**  
Présidente - Comité paralympique belge

**Eric De Boever**  
Président - Ligue belge de l'éducation physique

**Eric de Beukelaer**  
Abbé - Conférence Episcopale de Belgique

**Charles Kenfack**  
Représentant - Conseil du Culte Protestant

**Philippe Markiewicz**  
Président-Consistoire  
Centrale Israélite de Belgique

**Jack McDonald**  
Président-Comité Central du culte Anglican

**Père Evangelos Psallas**  
Eglise Orthodoxe de Belgique

**Yves Kéngen**  
Directeur de la communication  
Centre d'Action Laïque

**Denis Leblond**  
Administrateur - Union Bouddhique Belge

**Salah Echallaoui**  
Président-Exécutif des Musulmans de Belgique

**Philippe Housiaux**  
Président de Panathlon Wallonie-Bruxelles

Madame Christine Defraigne, Présidente du Sénat, prend acte de cette ratification.

Le Panathlon Wallonie-Bruxelles, initiateur de ce projet et signataire de cette Déclaration, en la personne de Philippe Housiaux et au nom du Panathlon Belgique, reste le garant de la poursuite de la démarche et avec les autres signataires de la diffusion et de la mise en pratique de cette Déclaration.

Fait à Bruxelles, le 31 mars 2017



## A l'initiative du Panathlon Wallonie-Bruxelles

**R**éunis ce vendredi 31 mars 2017, à la Salle des Congrès de la Maison des Parlementaires, les représentants des cultes pratiqués en Belgique, de la laïcité, des mouvements Olympique et sportif, Paralympique, Special Olympics belges et Panathlonien reconnaissent à l'occasion du colloque «le sport, l'esprit de l'humanité», cette

# Déclaration

**P**artant du précepte que le sport est un vecteur d'épanouissement individuel dans la société ; qu'il participe au développement du corps et de l'esprit, qu'il favorise l'ouverture, le mélange et les relations sociales entre individus ;

**S**achant que chaque être humain est complexe et multiple, riche de toutes ses expériences de vie, de ses convictions philosophiques, de ses traditions et engagements particuliers ou collectifs/collégiaux ;

**C**onsidérant que chaque individu qui pratique une activité physique ou sportive adhère aux valeurs et prescrits qui régissent la dite pratique, qu'elle soit pratiquée comme loisir, en phase de préparation à une exhibition ou une compétition sportive ;

**C**onsidérant que ces valeurs sont notamment celles de fair play, de camaraderie, d'esprit d'équipe, de goût à l'effort, de solidarité, de respect des adversaires, des arbitres et officiels, des coaches, des entraîneurs, des éducateurs et des supporters, etc.;

**C**onsidérant que tout excès dans la pratique et l'organisation du sport doit être banni (dopage, pari, etc.) ;

**P**récisant qu'est assimilé au « pratiquant du sport et de l'activité physique » tout individu impliqué dans l'encadrement et la gestion du sport, tels les mères et pères, entraîneurs, coaches, animateurs, éducateurs, moniteurs, dirigeants, supporters, médecins, soigneurs, physiothérapeutes, etc. ;

**P**renant en compte que le « pratiquant du sport et de l'activité physique » reconnaît librement les règlements édictés et acceptés par les communautés de sportifs lesquels respectent et complètent des règles supérieures que sont les traités, directives, lois, décrets, ordonnances, etc., régissant les relations entre les citoyens ;

**A**ceptant comme un fait largement démontré que le sport et l'activité physique pratiqués en société peuvent se pratiquer dans des lieux multiples que sont les stades, les terrains de quartier, les piscines, les vélodromes, les complexes multisports et tous les locaux faisant partie intégrante de « l'environnement de la pratique sportive » tels que vestiaires, lieux de rassemblement, cafétéria ou lieux de rencontre au sein du « complexe sportif » ;

**S**achant que ces lieux de sport peuvent prendre d'autres formes permanentes ou temporaires (telles que aires de sport de proximité, parcours balisés, épreuves itinérantes, parcours de marathon, triathlon, duathlon, liste non exhaustive) et que ces « lieux de sport » sont complétés de leurs infrastructures spécifiques pour l'accueil des pratiquants ;

**A**ceptant que la très grande majorité des lieux de sport ou d'activité physique se trouvent dans l'espace public (voire même qu'ils appartiennent aux collectivités publiques), et sont par définition ouvert à tous ;

*Pour l'ensemble de ces motifs alors que chaque pratiquant est riche de ses valeurs propres, philosophies de vie ou d'appartenance, lorsqu'il participe aux activités objet de la présente déclaration, il/ elle accepte dès qu'il franchit les portes ou entre dans l'espace « sport », sans aucune exception, à faire sienne pendant l'exercice de sa pratique de se conformer aux règles du sport, au sens le plus large, sans mettre en exergue ses convictions philosophiques, de façon ostentatoire et intolérante, de quelque manière que ce soit.*

*En adhérant à ce texte, les représentants*

- ✦ Des Special Olympics Belgium ;
- ✦ Du Consistoire Central Israélite de Belgique ;
- ✦ Du Comité Olympique et Interfédéral Belge ;
- ✦ Du Comité Central du Culte Anglican en Belgique ;
- ✦ De l'Association Interfédérale du Sport Francophone ;
- ✦ De l'Eglise Orthodoxe en Belgique ;
- ✦ Du Comité Paralympique Belge ;
- ✦ Du Centre d'Action Laïque ;
- ✦ De la « Ligue belge de l'éducation physique » ;
- ✦ De l'Union Bouddhique Belge ;
- ✦ De la Conférence Episcopale de Belgique ;
- ✦ De l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;
- ✦ Du Conseil du Culte Protestant Evangélique ;

*s'engagent à le propager en le commentant auprès de leurs communautés respectives pour que le sport et l'activité sportive même de loisir, développe de façon forte, le « vivre et sporter ensemble » et ses valeurs qui sont valeurs universelles.*

Zehra Sayin  
Co-CEO-Special Olympics Belgium

Thierry Zintz  
Vice-Président  
Comité Olympique et Interfédéral Belge

André Stein  
Président de l'Association  
Interfédérale du sport francophone

Anne d'Iteren  
Présidente - Comité paralympique belge

Eric De Boever  
Président - Ligue belge de l'éducation physique

Eric de Beukelaer  
Abbé - Conférence Episcopale de Belgique

Charles Kenfack  
Représentant - Conseil du Culte Protestant

Philippe Markiewicz  
Président-Consistoire  
Centrale Israélite de Belgique

Jack McDonald  
Président-Comité Central du culte Anglican

Père Evangelos Psallas  
Eglise Orthodoxe de Belgique

Yves Kéngen  
Directeur de la communication  
Centre d'Action Laïque

Denis Leblond  
Administrateur - Union Bouddhique Belge

Salah Echallaoui  
Président-Exécutif des Musulmans de Belgique

Philippe Housiaux  
Président de Panathlon Wallonie-Bruxelles

Madame Christine Defraigne, Présidente du Sénat, prend acte de cette ratification.

Le Panathlon Wallonie-Bruxelles, initiateur de ce projet et signataire de cette Déclaration, en la personne de Philippe Housiaux et au nom du Panathlon Belgique, reste le garant de la poursuite de la démarche et avec les autres signataires de la diffusion et de la mise en pratique de cette Déclaration.

Fait à Bruxelles, le 31 mars 2017